

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 6 juin 2022

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 6 juin 2022 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve conseiller au siège no 1 ;
Mme Caroline Audet conseillère au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain conseiller au siège no 5 ;
M. Raynald Pearson conseiller au siège no 6 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2022 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Rapport des élus ayant suivi la formation en éthique et déontologie ;
- 7.00 Prolongement entente – Accès Nature – développement immobilier (secteur lac chicot) ;
- 8.00 Octroi d'un contrat – Max Asphalte – divers endroits ;
- 9.00 Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offre public – 2022-001 – travaux de rapiéçage mécanisé ;
- 10.00 Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public – 2022-002 – Réfection de tronçons de rue par pulvérisation et pavage ;
- 11.00 Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public – 2022-003 – Réfection de conduites d'égout par gainage ;
- 12.00 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ;
- 13.00 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – PAVL volet accélération ;
- 14.00 Octroi d'un mandat à la firme Tetra Tech – modification d'aide financière PAVL et plan et devis ponceau 2^e rang Ouest ;
- 15.00 Acceptation d'une soumission – excavation R & R – entrée d'eau au 165 5^e rang ;
- 16.00 Autorisation d'une deuxième entrée – lot 37 2^e rang Ouest- Ferme Boviga ;
- 17.00 Honoraires travaux supplémentaires – Raymond Chabot Grant Thornton ;
- 18.00 Transport collectif – confirmation du scénario choisi ;
- 19.00 Rapport des comités ;
- 20.00 Divers :
 - 20.01 Prêt du foyer extérieur et autorisation de diffuser de la musique jusqu'à 2h am ;

20.02	Achat d'ordinateurs;
20.03	Octroi d'un 5000\$ au CAIR;
20.04	Demande de commandite - Chœur Aquilon;
20.05	Demande de financement – Centre du Mieux-Vivre ;
20.06	Campagne de financement – Club optimiste de St-Ambroise ;
20.07	Mandat à la direction générale pour l'établissement d'un droit de passage notarié reliant la rue Brassard et la rue des Péninsules ;
20.08	Constitution d'une commission pour la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant un projet d'élevage porcin ;
21.00	Période de questions ;
22.00	Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-106 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;
 APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-106 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain;
 APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2022 soient adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-107 APPROBATION DES COMPTES

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 216 892.74 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	15 744.71 \$
Projets spéciaux :	96 526.47\$
Loisirs/sports/culture :	2 968.70 \$
Voirie/urbanisme :	20 952.36 \$
Eau/égout/déchets :	51 701.04 \$
Service incendie/ sécurité publique :	28 999.46 \$
Des Incompressibles :	4 173.03 \$

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.

**MME MIREILLE BERGERON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.**

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçue le 25 avril 2022 par courriel une lettre de l'office des personnes handicapées concernant l'envoi du matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
2. Reçue le 29 avril 2022 par courrier, une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec nous indiquant qu'elle versera à ses membres admissibles une ristourne au montant de 1 000 000 \$ au terme de l'exercice financier 2021.
3. Reçue le 4 mai 2022 par courrier, une lettre de l'AFÉAS de Bégin sollicitant la municipalité de Bégin de leur fournir un local pour leur permettre de poursuivre leurs activités de tissage et la tenue de leurs rencontres à la suite de la construction de la nouvelle école.
4. Reçue le 9 mai 2022 par courriel, une lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs faisant un rappel concernant les travaux dans l'habitat du poisson et l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
5. Reçu le 10 mai 2022 par courriel, une lettre du ministère de la Sécurité publique nous informant de la préparation aux incendies de forêts 2022.

6. Reçu le 11 mai 2022 par courriel, une lettre du CRÉPAS sollicitant notre implication lors de la journée des finissants en promouvant l'événement sur nos réseaux sociaux.
7. Reçu le 16 mai 2022 par courriel, une lettre du ministre des Transports nous confirmant un montant de 153 045 \$ dans le cadre du volet entretien du PAVL.
8. Reçu le 19 mai 2022 par courrier, une lettre du ministère des affaires municipales et de l'Habitation une lettre confirmant le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) soit une subvention de 11 679 \$.
9. Reçu le 20 mai 2022 par courrier, une lettre de M. François Tremblay député de Dubuc confirmant un montant de 5 000 \$ d'aide financière pour la célébration des fêtes du 100^e anniversaire de Bégin.
10. Reçu le 26 mai 2022 par courriel, une lettre du ministère des Transports nous autorisant à débiter les travaux de balayage et de nettoyage de la chaussée.
11. Reçu le 6 juin 2022 par courrier, une lettre du Directeur de l'état civil nous mentionnant l'entrée en vigueur de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

6.00 RAPPORT DES ELUS AYANT SUIVI LA FORMATION EN ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

Préambule

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusé sur le site Internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant participé à la formation.

Objet

Cette formation doit notamment, en outre de tout contenu minimal obligatoire que doit fixer la CMQ, viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Rapport de formation

Siège	Nom de l'élu	Date de début du mandat	Titre de la formation	Date(s) de la formation	Confirmation de participation reçue
Maire	Gérald	08/11/2021	Le comportement	17-18 janvier 2022	✓

	Savard		éthique		
Conseiller siège #1	Jean-Philippe Villeneuve	08/11/2021	Le comportement éthique	6 mai 2022	✓
Conseiller siège #2	Caroline Audet	08/11/2021	Le comportement éthique	21-22 avril 2022	✓
Conseiller siège #3	Stécy Potvin	08/11/2021	Le comportement éthique	28 février-1 ^{er} mars 2022	✓
Conseiller siège #4	Ghislain Bouchard	08/11/2021	Le comportement éthique	24-25 février 2022	✓
Conseiller siège #5	Alexandre Germain	08/11/2021	Le comportement éthique	21-22 avril 2022	✓
Conseiller siège #6	Raynald Pearson	08/11/2021	Le comportement éthique		

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bégin tenue le 2 mai 2022.



Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Bégin

7.00 PROLONGEMENT ENTENTE – ACCES NATURE – DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (SECTEUR LAC CHICOT)

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-108 **PROLONGEMENT ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX** **MUNICIPAUX – ACCÈS NATURE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin a signé, le 22 juin 2017, une entente relative à la réalisation de travaux municipaux avec l'entreprise Accès nature la réalisation d'un projet de développement immobilier ;

ATTENDU QUE ladite entente venait à terme le 22 juin 2020 et que l'addenda 1 prolongeait l'entente jusqu'au 22 juin 2021 et l'addenda 2 la prolongeait jusqu'au 22 juin 2022 ;

ATTENDU QU' il y ait lieu de renouveler ladite entente pour une période de 15 mois ;

ATTENDU QU' il y ait lieu de prolonger le délai pour compléter les travaux suivant le début des travaux à 39 mois ;

Il est à noter que M. Stécy Potvin a mentionné son intérêt privé dans ce dossier et qu'il se retirait de toute discussion à ce point de l'ordre du jour.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- QUE l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux signée le 22 juin 2017 par la société en nom collectif Accès Nature, prolongée par l'addenda 1 au 22 juin 2021 et prolongée par l'addenda 2 au 22 juin 2022 soit prolongée de 15 mois soit jusqu'au 30 novembre 2023 ;
- QUE le prolongement de ladite entente renouvelle par le fait même la promesse de vente ;
- QUE l'article 13 traitant du début et exécution des travaux soit modifié pour 39 mois suivant le début des travaux ;
- QUE la Municipalité de Bégin autorise le Maire, M. Gérald Savard et la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à signer l'addenda à l'entente ;

Adoptée

8.00 OCTROI D'UN CONTRAT – MAX ASPHALTE – DIVERS ENDROITS

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-06-109

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MAX ASPHALTE POUR 2022.

- ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin désire retenir les services de l'entreprise Max Asphalte pour procéder à diverses réparations sur le réseau routier municipal.
- ATTENDU QUE le service d'urbanisme a évalué l'ensemble du travail à maximum trois jours ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- QUE le conseil autorise un montant maximal de 15 000 \$ afin de procéder à des réparations à divers endroits sur le réseau routier municipal ;

Adoptée

9.00 ADJUDICATION DE CONTRAT A LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRE PUBLIC – 2022-001 – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MECANISE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-110

ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur le réseau routier municipal ;
- CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public s'est terminé le 16 mai 2022 à 11 h ;
- CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions furent déposées à la Municipalité et que leur conformité a été vérifiée ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse déposée par l'entreprise Construction Rock Dufour au montant de 271.00 \$ plus les taxes applicables la tonne.

Adoptée

10.00 ADJUDICATION DE CONTRAT A LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – 2022-002 – REFECTION DE TRONÇONS DE RUE PAR PULVERISATION ET PAVAGE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-111

ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉFECTION DE TRONÇONS DE RUES PAR PULVÉRISATION ET PAVAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de tronçons de rues par pulvérisation et pavage ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public s'est terminé le 16 mai 2022 à 11 h ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions furent déposées à la Municipalité et que leur conformité a été vérifiée ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse déposée par l'entreprise Construction Rock Dufour au montant forfaitaire de 275 276.65 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

11.00 ADJUDICATION DE CONTRAT A LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – 2022-003 – REFECTION DE CONDUITES D'EGOUT PAR GAINAGE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-112

ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PAR GAINAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation du réseau d'égout par gainage ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public s'est terminé le 30 mai 2022 à 11 h ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions furent déposées à la Municipalité et que leur conformité a été vérifiée ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse déposée par l'entreprise CWW réhabilitation au montant forfaitaire de 145 133.96 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

12.00 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – PROGRAMME D'AMELIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-113

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire procéder à une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'une résolution de la municipalité est nécessaire au dépôt d'une demande d'aide ;

ATTENTDU que la municipalité de Bégin désire demander une aide financière pour un projet de réfection importante à sa salle communautaire ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

**13.00 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE –
PAVL VOLET ACCELERATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-114
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU que la municipalité de Bégin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et /ou 2 ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la municipalité de Bégin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que la Municipalité de Bégin choisit d'établir la source de calcul de l'aide selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU que la chargée de projet de la municipalité, Mme Mireille Bergeron agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

De confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'autoriser la directrice générale Mme Mireille Bergeron à signer pour et au nom de la Municipalité tout document applicable à cette demande.

Adoptée

**14.00 OCTROI D'UN MANDAT A LA FIRME TETRA TECH – MODIFICATION
D'AIDE FINANCIERE PAVL ET PLAN ET DEVIS PONCEAU 2^E RANG
QUEST**

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-115
ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES – TETRA TECH – MODIFICATION DE
L'AIDE FINANCIÈRE PAVL ACCÉLÉRATION ET PLAN ET DEVIS REMPLACEMENT
D'UN PONCEAU 2^E RANG OUEST

ATTENDU que le conseil municipal a demandé une offre de service à l'entreprise Tetra tech afin de procéder à la mise à jour de la demande d'aide financière au fonds PAVL volet accélération ainsi que les plans et devis pour le remplacement d'un ponceau au 2^e rang Ouest ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de la firme Tetra tech pour un montant total de 15 565 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

15.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – EXCAVATION R & R – ENTREE D'EAU AU 165 5^E RANG

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-115
ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENTREPRISE EXCAVATION R & R

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux entreprises pour des services d'aqueduc au 165 5^e rang ;

ATTENDU que l'entreprise Excavation R & R a soumis le prix le plus bas ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise Excavation R & R au prix de 4 885 \$ plus les taxes applicables

Adoptée

16.00 AUTORISATION D'UNE DEUXIEME ENTREE – LOT 37 2^E RANG OUEST-FERME BOVIGA

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-117
AUTORISATION POUR UNE DEUXIÈME ENTRÉE PRIVÉE – GFERME BOVIGA – LOT 37
2^E RANG OUEST

ATTENDU la demande de M. Charles Gagnon concernant l'aménagement d'une deuxième entrée au lot 37, pour l'accès à ses terres au 2^e rang Ouest ;

ATTENDU que pour émettre un permis pour une deuxième entrée pour un même terrain, les travaux doivent être conformes au règlement numéro 93-131 et autorisés par le conseil municipal ;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord pour autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée aux terres de la Ferme Boviga, au lot 37 du 2^e rang Ouest ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise l'aménagement d'une deuxième entrée au lot 37 situé sur le 2^e rang Ouest en autant que les travaux exécutés soient conformes à la réglementation.

Adoptée

17.00 HONORAIRE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-118
ACCEPTATION – HONORAIRE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU que des travaux supplémentaires ont été nécessaires aux états financiers afin de redresser plusieurs items afin d'assurer leur conformité à la loi ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les montants excédentaires au montant de 11 710 \$ plus les taxes.

Adoptée

18.00 TRANSPORT COLLECTIF – CONFIRMATION DU SCENARIO CHOISI

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-119
TRANSPORT COLLECTIF – CONFIRMATION DU CHOIX DU SCÉNARIO POUR LA ZONE 3 – NORD DU FJORD

ATTENDU que la MRC du Fjord a fait préparer un plan de développement du transport durable pour son territoire ;

ATTENDU que la MRC du Ford-du-Saguenay désire connaître le scénario choisi par le conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal confirme le choix du scénario #1.

Adoptée

19.00 RAPPORT DES COMITES

M. Stécy Potvin

Les balançoires construites et peintes lors de la journée de la culture seront installées dans le sentier du Perce-Neige en septembre.

M. Ghislain Bouchard

M. Bouchard mentionne que la Corporation du Transport adapté est toujours en attente du versement de la contribution financière du gouvernement.

M. Alexandre Germain

M. Germain mentionne que la Fête de la pêche a été un réel succès avec beaucoup de participation ! Il indique que la prochaine activité à surveiller est la Fête nationale. En ce qui concerne le party de chasse, la recherche de commanditaires est présentement lancée.

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois de mai 2022 sont au nombre de 25 pour une valeur des travaux de 568 500 \$ et des revenus de 1 373 \$.

M. Raynald Pearson

M. Pearson indique que tous les logements à l'OMH sont maintenant occupés.

20.00 DIVERS

20.01 PRÊT DU FOYER EXTERIEUR ET AUTORISATION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE JUSQU'A 2H AM

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-120
PRÊT DU FOYER EXTÉRIEUR ET AUTORISATION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE
JUSQU'À 2 H AM – LE NORDIK

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande de l'entreprise pour la tenue d'un événement le 9 juillet 2022 ;

ATTENDU que cette demande consiste au prêt du foyer extérieur et de permettre la musique jusqu'à 2 h du matin ;

ATTENDU que notre règlement sur les nuisances ne permet que la musique jusqu'à 23 h ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le prêt du foyer extérieur pour la tenue de l'événement ;

QUE le conseil municipal autorise de prolonger la musique jusqu'à 2 h du matin dans la nuit du 9 au 10 juillet 2022.

Que le conseil demande à l'entreprise le Nordik d'aviser la Sûreté du Québec de cette autorisation ;

Que le conseil demande à l'entreprise le Nordik d'aviser les résidents situés à proximité qui risquent d'être incommodés soit ceux de la rue Savard et ceux de la rue Parent .

Adoptée

20.02 ACHAT D'ORDINATEURS

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-121

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – EMPLOYÉS PERMANENTS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'ordinateurs portables aux employés permanents de la municipalité de Bégin afin de permettre au besoin du télétravail ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 5 000 \$ pour l'acquisition de quatre (4) ordinateurs portables.

Adoptée

20.03 OCTROI D'UN 5000\$ AU CAIR

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-122

OCTROI D'UN MONTANT DE 5 000 \$ À LA CAIR DE BÉGIN

ATTENDU que la CAIR de Bégin supporte des projets de développement économique et communautaire sur le territoire de Bégin ;

ATTENDU qu'afin de répondre aux diverses demandes déposées à la CAIR

ATTENDU qu'il en va de l'intérêt public

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 5 000 \$ à verser à la CAIR de Bégin.

Adoptée

20.04 DEMANDE DE COMMANDITE - CHŒUR AQUILON

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-123
DEMANDE DE COMMANDITE – CHŒUR AQUILON**

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de participation à la campagne de financement 2022 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 100 \$ à verser au Chœur Aquilon.

Adoptée

20.05 DEMANDE DE FINANCEMENT – CENTRE DU MIEUX-VIVRE

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de financement de la part du Centre de services du Mieux-Vivre ;

ATTENDU que les services offerts par cette organisation sont très importants pour notre population ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 2 000 \$ à verser au Centre de services du Mieux-Vivre.

Adoptée

20.06 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLUB OPTIMISTE DE ST-AMBROISE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-125
DEMANDE DE FINANCEMENT – CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMRBOISE**

ATTENDU que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de financement de la part du Club optimiste de Saint-Ambroise pour soutenir les jeunes avec des dons et des activités pour la communauté ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 125 \$ à verser au Club optimiste de Saint-Ambroise.

Adoptée

20.07 MANDAT A LA DIRECTION GENERALE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE NOTARIE RELIANT LA RUE BRASSARD ET LA RUE DES PENINSULES

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-126
MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE NOTARIÉ RELIANT LA RUE BRASSARD ET LA RUE DES PÉNINSULES**

ATTENDU que plusieurs nouvelles familles s'établissent dans le développement de la rue des Péninsules ;

ATTENDU qu'il y a possibilité de réaliser un sentier piétonnier reliant la rue Brassard et la rue des Péninsules en passant par le terrain appartenant à l'entreprise Le Nordik ;

ATTENDU que ce passage piétonnier ou à vélo permettra de donner un accès plus direct et rapide aux services et entreprises situés au cœur du village ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à faire préparer un droit de passage notarié avec l'entreprise le Nordik afin de construire un passage piétonnier et à vélo reliant les rues Brassard et des Péninsules.

Adoptée

20.08 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UN PROJET D'ELEVAGE PORCIN

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-127
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION CONCERNANT UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN

- ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a instauré depuis le 1^{er} novembre 2004 un processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis de construction requis pour la réalisation d'un projet d'élevage porcin ;
- ATTENDU qu'à cette fin, la municipalité doit constituer une commission une commission qui sera responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation;
- ATTENDU que cette commission est composée d maire, qui en assure la présidence, et d'au moins deux autres membres du conseil désignés par ce dernier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants à la commission pour la tenue de l'assemblée publique de consultation :

- Gérald savard, maire et président de la commission
- Alexandre Germain, conseiller siège #5
- Stécy Potvin, conseiller siège #3

Adoptée

21.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Pelletier demande des informations à propos des plans, devis et travaux qui sont prévus pour le ponceau du 2^e rang ouest à la hauteur de ces terres.

M. le Maire répond à ces questions

22.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06-128
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à
20h02.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**